

MILLE LIEUX HUMIDES

La lettre d'information sur les milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté

N°3 - Décembre 2020



**Milieux
humides**

Bourgogne-Franche-Comté



Tourbières jurassiennes sur le point d'être labellisées Ramsar - C. Curlier - CENFC

L'édito de...

Luc TERRAZ

Directeur de l'Agence Régionale de la Biodiversité
Bourgogne-Franche-Comté

Le changement climatique et l'exacerbation des tensions sur les ressources nécessitent que chacun s'imprègne de la fragile culture de l'eau. Les activités humaines doivent s'adapter à ce défi majeur du 21^e siècle. Les nappes phréatiques sont des ressources stratégiques. Les nappes alluviales sont liées aux rivières. Les milieux humides sont indispensables à la temporisation des crues et aux aquifères.

L'ingéniosité de l'être humain doit organiser une sobriété optimisée pour **un prélèvement soutenable**. Comme pour l'énergie, la plus grande ressource d'eau est celle que nous économiserons collectivement. À l'ère de l'Anthropocène, nous devons activer **des processus de métamorphose pour s'adapter au changement climatique** qui ne concerne plus seulement les pays arides à l'autre bout de la planète.

Comme l'eau, le sol et l'air sont les fées qui se penchent sur le berceau de la biodiversité dans lequel est née l'humanité. La qualité des uns est liée à celle des autres. Et les milieux humides sont fréquemment à la croisée de ces enjeux cruciaux. **La biodiversité dépend en grande partie de l'eau, de sa quantité et sa qualité.**

En 2020, l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté a pris son essor dans ce contexte complexe. C'est un Établissement Public de Coopération Environnementale qui vise **le renforcement de l'action publique en matière de connaissance, de restauration, de valorisation des initiatives.** L'Agence est un lien concret pour la coordination et l'appui aux territoires, aux collectivités, aux entreprises, aux citoyens.

Ses statuts lui confèrent **cinq missions principales** :

- mettre en réseau les acteurs pour faciliter les synergies,
- organiser, mutualiser et valoriser les dispositifs et les outils de connaissance,
- veiller à la cohérence des politiques publiques, à l'efficacité des actions et à la transversalité,
- agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de création d'emplois,
- entraîner l'adhésion et la participation des acteurs et des citoyens.

Ainsi, la nouvelle Agence est au service de toutes et de tous, du vivant en général, comme de l'eau et des milieux humides.



Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs des territoires par la mise à disposition d'outils mutualisés et l'apport de conseils techniques, notamment pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, la construction de stratégies d'intervention, la mise en œuvre d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Plus d'informations sur : <https://bit.ly/presentationPMH>

En couverture : Journée de formation technique à Tillenay (21) - C. Diaz - CENB / Saxifrage œil-de-bouc - F. Saboureux / Milieu humide au Colombey - M. Paris - CENFC

La Journée mondiale des zones humides aura lieu le 2 février 2021.

Autour de cette date, pendant un mois, de nombreuses animations sur le thème « Zones humides et eau » vous seront proposées près de chez vous. Retrouvez toutes les informations sur :

<http://bit.ly/JMZH2020>



SOMMAIRE

3 - Mise à jour des connaissances

État d'avancement des inventaires de milieux humides à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

4 - Zoom sur...

Des arbres les « pieds » dans l'eau

6 - Des actions dans les territoires

11 - Boîte à outils

L'Obligation réelle environnementale, un nouvel outil plein d'atouts

12 - Un site à découvrir

Les tourbières du Bief du Nanchez



Roselière au niveau de la queue de l'étang de Marcenay (21) - O. Girard - CENB

OÙ TROUVER LES DONNÉES D'INVENTAIRES ?

Les données issues des inventaires de milieux humides menés en Bourgogne-Franche-Comté sont disponibles sur le portail Sigogne : www.sigogne.org/carto/

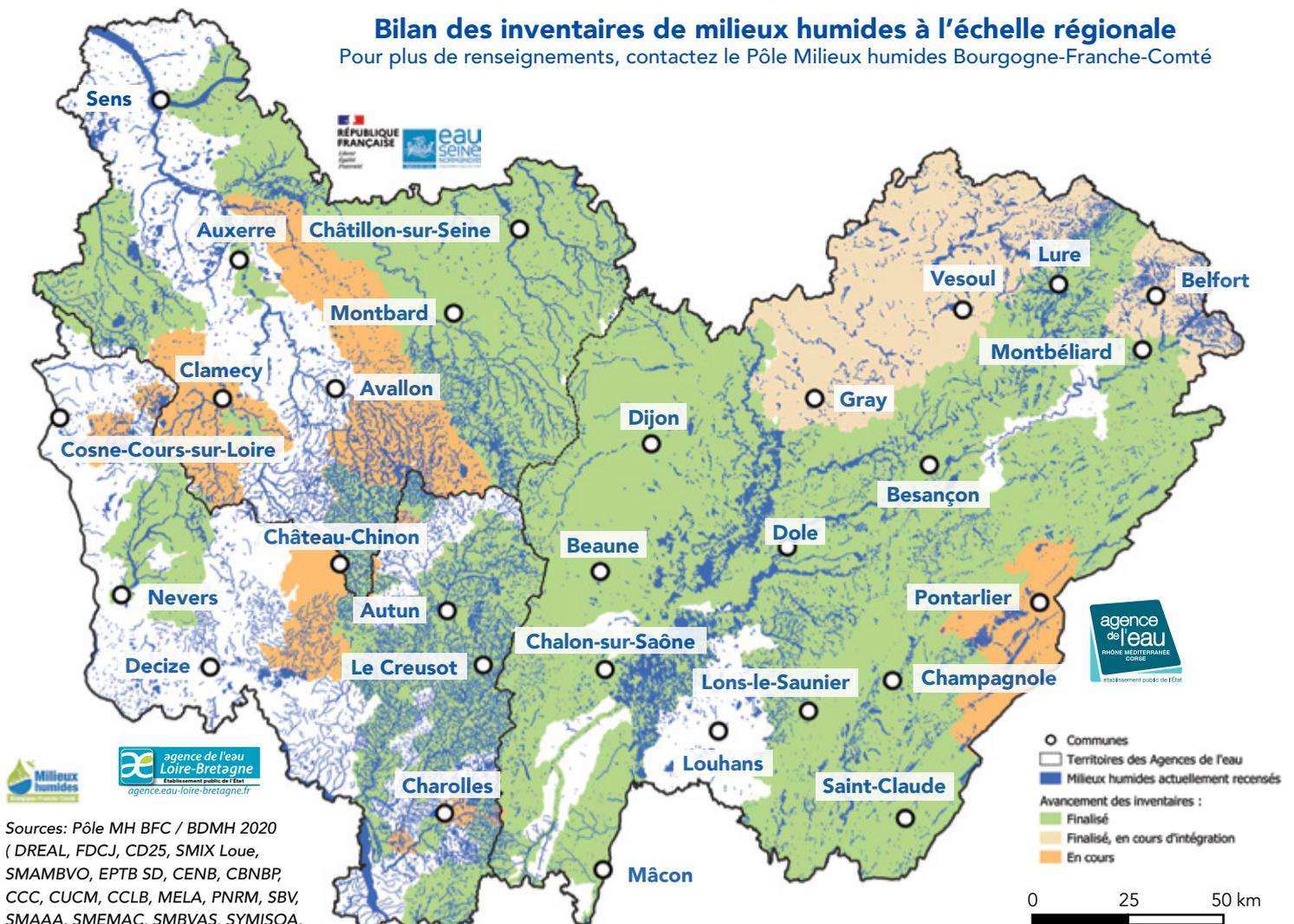
La base de données régionale contient à ce jour **44 732 polygones** pour une surface totale de **151 685 ha**.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES À L'ÉCHELLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les inventaires de milieux humides permettent d'identifier les secteurs à préserver et d'envisager des actions de gestion ou de restauration. Bien que non réglementaires et non exhaustifs, ils sont un outil d'aide à la décision pour les collectivités.

Bilan des inventaires de milieux humides à l'échelle régionale

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté



Sources: Pôle MH BFC / BDMH 2020 (DREAL, FDCJ, CD25, SMIX Loue, SMAMBVO, EPTB SD, CENB, CBNBP, CCC, CUCM, CCLB, MELA, PNRM, SBV, SMAAA, SMEMAC, SMBVAS, SYMISOA, SMBVA, CCVM, CD70, CD90, EPAGE HDHL)
Réalisation : Pôle MH BFC 2020, QGIS



Ripisylve à Voutenay-sur-Cure (89) - O. Girard - CENB

DES ARBRES LES « PIEDS » DANS L'EAU

Forêts humides, forêts alluviales, ripisylves, boisements alluviaux... Voilà un foisonnement de termes que nous avons tous déjà pu entendre. Mais pour décrire quoi ?

QUE SONT LES FORÊTS HUMIDES ?

Ce sont **des forêts qui se développent sur des sols saturés en eau de manière temporaire ou permanente** (dits « hydromorphes ») et abritant une faune et une flore spécifiques. Nous parlons ici de milieux humides sur lesquels se sont spontanément développés des boisements.

D'un point de vue fonctionnel, les scientifiques distinguent :

- **les forêts alluviales**, dont le fonctionnement est lié aux cours d'eau et à leur nappe, et qui sont situées dans leur lit majeur*,
- **les forêts riveraines**, au contact direct des berges,
- **les ripisylves**, formant des haies le long du cours d'eau.

Certaines forêts humides n'ont pas de lien avec un cours d'eau mais sont **issues de la fermeture de landes humides, de tourbières, ou de la déprise d'activités humaines** sur des milieux humides.

* Le lit majeur d'un cours d'eau correspond à la zone d'expansion de ses crues.

DES ÉCOSYSTÈMES TRÈS RICHES

La **forte productivité des forêts humides** en fait des milieux à structure complexe accueillant une **grande diversité d'espèces**. Selon le régime de perturbation des cours d'eau, peuvent s'observer **des essences à bois dur** (chênes, frênes ou ormes) ou **des espèces à bois tendre** (saules, aulnes et peupliers).

Les lianes y sont particulièrement représentées : clématite, vigne, tamier, lierre ou houblon. Elles complexifient la structure de la végétation et jouent un rôle important pour la faune.

En tant qu'**interfaces entre milieux aquatiques et terrestres**, les forêts humides, et en particulier les forêts alluviales, sont **des milieux privilégiés notamment par les espèces ayant besoin tant d'espaces aquatiques que terrestres pour accomplir leur cycle de vie**. C'est par exemple le cas du **Castor** et de la **Loutre d'Europe**. Les **chauves-souris** utilisent pour leur part les ripisylves comme corridors de chasse, profitant de leur richesse en insectes pour s'y nourrir.



Peuplier noir - B. Fritsch - CENB

Le **Peuplier noir** est une espèce emblématique des forêts alluviales à bois tendre. Du fait de sa longévité, il parvient à se maintenir dans les forêts matures de bois durs, constituant ainsi un habitat remarquable reconnu comme prioritaire au niveau européen.



Frêne élevé - F. Jeandenand - CENB



Aulne glutineux - C. Foutel - CENB



Saufe blanc - G. Doucet - CENB

DES FORÊTS À CONSERVER

La conservation des forêts humides ne repose pas uniquement sur la nécessité de préserver leur biodiversité. Comme tout milieu humide, elles remplissent de **nombreuses fonctions indispensables** pour notre bien-être individuel et collectif: zones-tampons permettant l'expansion des crues, préservation de la qualité de l'eau grâce à l'épuration par les végétaux, etc.

Mais, les activités humaines ont modifié et modifient encore la physionomie de ces forêts. La **plantation massive de cultivars de peupliers**, les perturbations entraînant l'**apparition d'espèces exotiques envahissantes** comme l'**Érable negundo** ou les altérations de leur fonctionnement hydrologique par **drainage**, sont autant de facteurs qui contribuent à leur dégradation. À terme, ce sont les services rendus par nos forêts humides qui sont menacés par ces atteintes...



Boisement formé de bouleaux en milieu humide
L. Bettinelli - CENFC

ET DANS NOTRE RÉGION ?

Les forêts humides couvrent presque **39 000 ha en Bourgogne-Franche-Comté**, et représentent **25,7% des milieux humides de la région**. Leurs faciès diffèrent selon les secteurs géographiques, notamment par les essences qui les dominent. En plaine, le chêne et l'orme sont fréquents dans la vallée de la Saône, tandis que le frêne se révèle caractéristique du val de Loire. Sur les contreforts des Vosges, c'est la combinaison du chêne et du Cerisier à grappes qui constitue le cœur du cortège végétal. Dans les montagnes jurassiennes, le sapin et l'épicéa peuvent former de remarquables forêts sur tourbe.

*Bien qu'à forte valeur patrimoniale, voire **d'importance européenne ou prioritaire** selon la Directive Habitats/Faune/Flore, la plupart des forêts humides françaises sont aujourd'hui dans un état de conservation défavorable*.*

Adeline LEPOULTIER

Conservatoire d'espaces naturels
de Franche-Comté

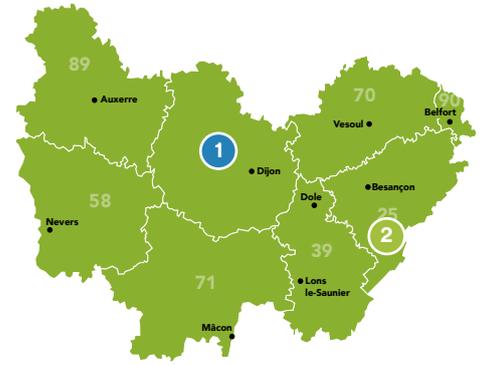
Damien MARAGE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Bourgogne-Franche-Comté

* D'après le rapportage au titre de l'article 17 de la Directive 92/43 Habitats/Faune/Flore
<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>



Marais tufeux des sources de l'Ignon en automne 2019
C. Delaplace - SMPSTB



1 LES MARAIS TUFEX DES SOURCES DE L'IGNON, TOUTE UNE HISTOIRE...

Dans le nord de la Côte-d'Or, les sources de l'Ignon jaillissent au pied d'un vaste ravin forestier et s'accompagnent de plusieurs petits **marais tufeux***, dont l'un s'était **particulièrement enfriché** au cours du siècle dernier.

Dans le cadre de Natura 2000, il a pu être **restauré en 2018** et bénéficier d'une **étude visant à déterminer les causes de sa dégradation**. Contrairement aux premiers avis pointant un manque de pâturage, c'est en fait le **manque d'eau** qui en est la cause.

En regardant le cadastre napoléonien, **une ancienne déviation du cours de l'Ignon** a en effet été identifiée. Aux sources comme dans le reste de la vallée, des traces encore visibles de canaux d'irrigation témoignent d'une forte activité humaine autrefois sur le cours d'eau. **Supprimer cette déviation et permettre à la rivière de se déverser à nouveau sur le marais** lui redonneraient durablement son caractère humide et fonctionnel.

C'est à présent **la prochaine mesure en faveur des milieux humides du site à engager avec les propriétaires**.

Camille DELAPLACE

Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles
en Bourgogne

* Marais tufeux : ce type particulier de marais doit son nom à la roche formée par le dépôt du calcaire dissous dans les eaux appelées tuf.

Porteur du projet : Propriétaire privé de la parcelle
Partenaires techniques : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Coût total du projet : 3 600€ TTC
Partenaires financiers : Europe via le FEADER (53%), État (47%)



Travaux de restauration et exportation des troncs par câbles afin de limiter l'impact sur les sols - C. Delaplace - SMPSTB

2 LE RETOUR DE LA SAXIFRAGE ŒIL-DE-BOUC !

Cette jolie fleur aux pétales dorés ponctués d'orange (voir photo en couverture) n'a cessé de régresser en Europe depuis le 20^e siècle, jusqu'à ce qu'il ne subsiste en 2017 **plus qu'une seule population viable** à Bannans, dans le Haut-Doubs. Depuis, la Saxifrage œil-de-bouc fait l'objet d'un **programme inédit de réintroduction en milieux naturels**, mené sur cinq sites de Franche-Comté par le **Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés** (CBNFC-ORI) et ses partenaires.

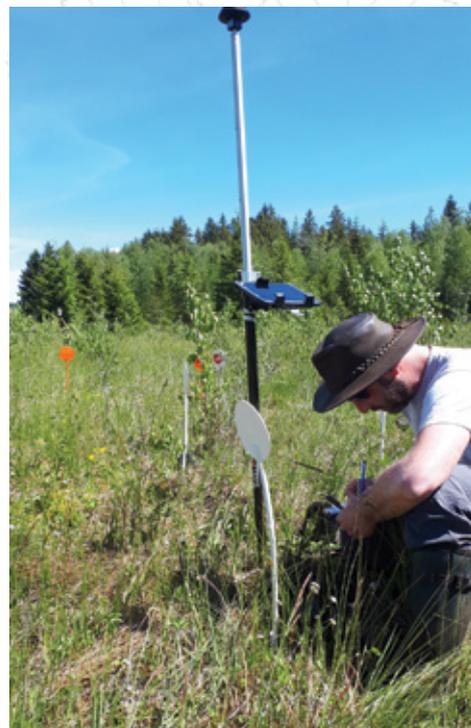
Entre 2017 et 2020, les différentes campagnes de plantation réalisées au printemps et à l'automne ont déjà permis de réintroduire **1 850 plants** !

Après ces quatre premières années, les résultats sont plutôt encourageants sur l'ensemble des sites puisqu'ils montrent un **taux de survie moyen de l'ordre de 94%**. Les plants se développent sous forme de colonies en produisant des stolons et commencent seulement à prendre leurs aises en s'échappant à plus de 30 cm de l'endroit où ils ont été plantés.

Les plantations se poursuivront jusqu'en 2022 puis, dès 2023, six nouveaux sites viendront progressivement s'ajouter au dispositif.

Pour en savoir plus : bit.ly/CBNFC_saxifrage

Justine AMIOTTE-SUCHET
CBNFC-ORI



Relevé des plants sur le terrain, en prévision des suivis - J. Amiotte-Suchet - CBNFC - ORI

Porteur de projet : Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés

Partenaires techniques : Jardin botanique de l'Université de Franche-Comté et de la Ville de Besançon, Conservatoire botanique d'Alsace, Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine, Association culturelle de La Rivière-Drugeon, Jardin botanique de Lausanne, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue, Parc naturel régional du Haut-Jura

Coût du projet : 98 000 € / an

Partenaires financiers : État (73,5%), Région Bourgogne-Franche-Comté (20%), Université de Bourgogne-Franche-Comté (6,5%)

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE INVENTORIE LES MILIEUX HUMIDES SUR SON TERRITOIRE

Richement pourvu en milieux humides, le **Département de la Haute-Saône** (CD 70) a souhaité améliorer la connaissance locale de ces milieux emblématiques de la biodiversité. Afin de compléter l'inventaire de la vallée de l'Ognon déjà existant, le Département a réalisé **sur les 365 communes** des bassins versants de la Saône et de la Lizaine, **un inventaire d'envergure**.

À travers une étude bibliographique approfondie et des réunions participatives locales, **des milieux humides potentiels ont été pré-identifiés**. Sur ces derniers, **des relevés floristiques** ont été effectués ainsi que **des relevés pédologiques** lorsque la végétation ne permettait pas de déterminer le caractère humide du milieu. Les données produites par le Département sont en cours de saisie dans la base de données régionale et seront prochainement disponibles sur le site sigogne.org.

Hugo TROUPEL

Département de la Haute-Saône

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Services Techniques et des Transports du Département de la Haute-Saône.

Porteur de projet : CD 70

Budget prévisionnel :

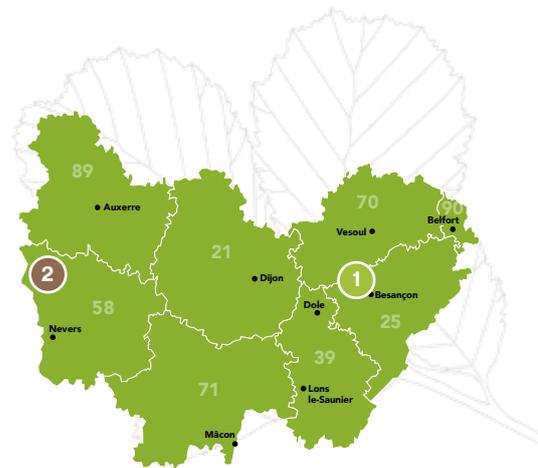
420 000€ TTC

Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Bourgogne-Franche-Comté

13 500 ha de milieux humides potentiels pré-identifiés sur les bassins versants de la Saône et de la Lizaine



Le site forestier de Chevigney-sur-l'Ognon après travaux
L. Vircondelet - SMAMBVO



1 UN MILIEU HUMIDE FORESTIER « TOUT NEUF »

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon a restauré à l'automne 2019 un milieu humide forestier situé à Chevigney-sur-l'Ognon (25). Les trois parcelles concernées par le projet, intégrées dans la sous-trame « milieux humides » du Schéma Régional de Cohérence Écologique, présentent en effet un fort intérêt pour les amphibiens et reptiles puisque Grenouilles verte et rousse, Triton alpestre et Couleuvre à collier, y ont été observés.

Le site a bénéficié d'importants travaux de restauration comprenant l'obstruction de drains, la création de mares ainsi que la réouverture du milieu, afin de :

- créer des zones restant en eau plusieurs mois dans l'année,
- augmenter la lumière reçue par les mares et ainsi favoriser le développement de la végétation aquatique, support de ponte pour les tritons et salamandres,
- augmenter la teneur en oxygène de l'eau pour améliorer la décomposition de la matière organique et ralentir le processus de comblement.

Ces interventions ont permis de retrouver les fonctionnalités hydrologiques du milieu humide et des conditions de vie favorables aux espèces spécifiques à ces milieux.

- 3 mares créées (2 de 55 m³ et 1 de 85 m³)
- 6 000 m² de saulaies dessouchées

Porteur de projet : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Partenaire technique : EPTB Saône et Doubs

Coût du projet : 33 000 € TTC

Partenaire financier : SNCF réseau dans le cadre de mesures compensatoires Igv Rhin Rhône (100%)

Léa VIRCONDELET

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

2 PRÉSERVER ET VALORISER UN MILIEU HUMIDE AU CŒUR D'UN VILLAGE

À Donzy, dans la Nièvre, 4 ha de marais plantés en peupliers, et laissés à l'abandon bien qu'en centre bourg, font depuis 2017 l'objet d'un projet visant à renforcer l'intérêt biologique et à en faire un lieu pédagogique.

Sollicité dans le cadre du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a établi un diagnostic écologique puis a défini les travaux de restauration à mettre en œuvre : coupe et dessouchage de 80 peupliers, broyage et exportation des souches, fauche de la cariçaie, creusement d'une mare. Pour permettre le cheminement sur le marais, un platelage bois a également été installé cet automne. Souhaitant valoriser la biodiversité à la fois des milieux humides et forestiers, la commune a de plus acquis une parcelle forestière voisine.

La création d'un sentier de découverte ainsi que la plantation d'arbres autochtones typiques des milieux humides restent encore à venir... avant l'ouverture du site au public fin 2021! De quoi apporter une plus-value touristique au village, un outil pédagogique aux écoles du territoire et satisfaire les habitants !

Marie-France LURIER
Maire de Donzy

Caroline NAJEAN
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Porteur de projet :

Commune de Donzy

Partenaire technique : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Partenaires financiers : Région Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental de la Nièvre, commune de Donzy, Communauté de communes Cœur de Loire (via la Taxe environnementale à énergie positive pour la croissance verte), Europe via le FEDER

Coût total du projet :

268 470 € TTC, acquisition de la parcelle forestière comprise (66 500 €)

VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES MILIEUX HUMIDES DANS LES PROJETS AGRICOLES

Signée fin 2019, la **Charte régionale Zones humides** a pour ambition de **donner un cadre régional de référence**, partagé entre les administrations et le réseau des Chambres d'Agriculture, **pour accompagner les projets agricoles** sur le territoire tout en gérant durablement les zones humides. Elle vise notamment à **harmoniser les diagnostics de terrain, améliorer la sensibilisation des agriculteurs, informer et communiquer auprès des maîtres d'ouvrage.**

Cette charte propose notamment un **dispositif de concertation préalable**, permettant d'aborder la faisabilité du projet, les enjeux concernés, en particulier ceux liés aux zones humides, ainsi que les procédures administratives applicables. Ainsi, les maîtres d'ouvrage sont amenés à **concevoir et réaliser des projets en zones humides dans le respect de la séquence « Éviter - Réduire - Compenser ».**

La charte s'accompagne d'un **guide d'instruction des projets en zone humide** afin d'harmoniser les pratiques entre services instructeurs au sein de la région.

Cette charte a été signée par le Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté, les Présidents de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne-Franche-Comté, de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants agricoles et le Président des Jeunes Agriculteurs.



Formation au diagnostic de zones humides - B. Dury - CA 71

Bertrand DURY
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

Michael GEOFFROY
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES LOUTRES SUR LES ROUTES

Après avoir frôlé la disparition, la **Loutre d'Europe recolonise naturellement et progressivement la Bourgogne-Franche-Comté.** Mais la problématique des **collisions routières** freine malheureusement son retour...

En effet, bien qu'à l'aise dans l'eau, la Loutre d'Europe se déplace souvent à terre. Face à un pont, elle aura tendance à le franchir en marchant sur la berge. En l'absence de berge ou lorsque celle-ci est submergée, l'animal passera souvent au-dessus du pont et traversera la chaussée... pour se retrouver alors exposé aux risques de collision.

Mais, des solutions existent pour réduire la mortalité routière!

La création d'un **cheminement à pied sec sous les ponts, appelé « banquette » à loutre**, permet à ces petits Mustélidés de passer sous les ponts, même lorsque le niveau de l'eau est élevé.

Intégrer la mise en place d'une banquette lors du remplacement ou d'une création d'ouvrage permet de minimiser les coûts.



Banquette à loutre en béton au niveau de la rivière Mesvrin (71) - D. Lerat - SHNA

Ainsi, la **Société d'histoire naturelle d'Autun** et le **Groupe Loutre Bourgogne** mènent des prospections pour identifier les secteurs à risque où de tels aménagements seront mis en place.



Pixabay

Porteurs de projets :
Conseils départementaux de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre
Coût d'une banquette à loutre :
360 à 600 € TTC du mètre linéaire
Financement des expertises « ponts » et des banquettes :
Europe, Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, Conseils départementaux

Damien LERAT
Société d'histoire naturelle d'Autun



Mise en défens d'une portion du Gour
A. Tropée - FDC 25

CHASSEURS ET AGRICULTEURS AU SERVICE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

La **Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs** (FDC 25), impliquée de longue date dans la préservation des milieux humides, s'investit pour **restaurer le Gour**, un affluent du Doubs au sud-est de Besançon. Elle répond ainsi à un besoin et à une demande locale de mettre son réseau et ses compétences au service de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Un projet concernant cinq communes s'est achevé au printemps 2020, après la réalisation de plusieurs actions :

- la mise en défens de portions du Gour et la pose de cinq abreuvoirs pour le bétail afin de lutter contre la pollution organique,
- l'implantation et la restauration de 1500 mètres linéaire de ripisylve (boisement en bord de cours d'eau) pour favoriser l'ombrage et limiter le réchauffement de l'eau,

Porteur de projet : FDC 25
Partenaires techniques : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, Communautés de communes des Portes du Haut Doubs et du Doubs Baumois, écoles primaires de Osse et Dammartin-les-Templiers (volet pédagogique)
Coût du projet : 80000 € TTC
Financement : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (70%, dans le cadre de l'appel à projet « Biodiversité »), Communauté de communes du Doubs Baumois (10%), agriculteurs/exploitants (10%)

- la plantation de 3000 arbres champêtres sur le parcellaire attenant au cours d'eau pour limiter les ruissellements et le colmatage du lit du cours d'eau.

Ces opérations ont pu voir le jour grâce au **partenariat né entre la Fédération Départementale des Chasseurs, les agriculteurs et les collectivités.**

Amaury TROPÉE
Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

EN ROUTE POUR UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES TOURBIÈRES ET LACS DE LA MONTAGNE JURASSIENNE

Depuis plusieurs mois, une **démarche de labellisation Ramsar*** du patrimoine tourbeux à l'échelle du massif du Jura (extension du site Ramsar actuel du bassin du Dugeon) est engagée par le **Parc naturel régional du Haut-Jura** et l'**Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue**. Cette demande est le fruit des actions de restauration notamment menées dans le cadre du programme Life tourbières du Jura et exprime la prise de conscience en faveur des milieux humides des 52 communes concernées ainsi que leur volonté d'obtenir une reconnaissance internationale pour le territoire. Cette démarche d'extension a bénéficié d'un soutien actif de la DREAL et du Ministère de l'Écologie qui assure le relais vers le secrétariat général de la Convention Ramsar.

Le site identifié s'étend ainsi de Pontarlier à Saint-Claude, sur une surface de **12 134 ha** et inclut, au moins partiellement, 14 sites Natura 2000, 125 systèmes tourbeux et 18 lacs naturels. Il intègre par exemple la vallée du Dugeon, le lac Saint-Point, la vallée du Doubs jusqu'à la Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray, les ensembles de la combe de Chapelle-des-Bois, les tourbières du Bief du Nanchez et du Grandvaux, la vallée de l'Orbe, la combe du Lac, soit **66% de la surface de tourbières en Franche-Comté**. Il s'agit de **l'unique site de montagne parmi les sites Ramsar en France**.

La désignation est attendue pour le 2 février** 2021, date anniversaire des 50 ans de la Convention de Ramsar.

Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne
Périmètre Ramsar proposé



Nadège BONNET-MATHIEU
Parc naturel régional du Haut-Jura

*Un site Ramsar est désigné au titre de la Convention de Ramsar, traité intergouvernemental cadrant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

** C'est aussi la Journée mondiale des zones humides, instaurée tous les ans depuis la signature de la Convention de Ramsar.



Parcelle agricole concernée par l'ORE prochainement signée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
M. Crouvezier - CENFC

L'OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE, UN NOUVEL OUTIL PLEIN D'ATOUTS

Issue de la Loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, l'Obligation réelle environnementale, ou ORE, est un nouvel outil foncier qui préserve durablement le patrimoine naturel d'une parcelle, quel que soit son devenir.

UN CONTRAT VOLONTAIRE ET PÉRENNE

Simple et souple d'utilisation, l'ORE s'adapte au mieux au contexte local et aux différents acteurs, avec pour finalité la pérennité de la protection de la biodiversité « extraordinaire » et « ordinaire », et ce, partout en France.

Elle permet d'attacher des actions de préservation, gestion et restauration, à un bien immobilier, bâti ou non, qui perdureront même en cas de vente, de donation ou de décès. D'une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans, l'ORE s'adresse à tous les propriétaires volontaires (personne physique ou morale et personne de droit privé ou public). Sa signature devant notaire implique a minima deux parties, le propriétaire et un co-contractant déterminé par la Loi (collectivité publique, établissement public, personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement). Cette contractualisation est le fruit d'un engagement citoyen négocié entre les parties prenantes.

UN EXEMPLE POUR MIEUX COMPRENDRE

Un contrat d'ORE concernant 12,3 ha de parcelles agricoles sur les communes de Dambelin et Rémondans-Vaivre (25) sera prochainement signé entre le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et un propriétaire privé. Les parcelles visées sont constituées notamment de prairies humides, cours d'eau et ripisylves, sources, vergers et vieux arbres. Le propriétaire s'engagera pour 99 ans à préserver les principaux éléments de biodiversité identifiés sur ses parcelles. Il devra par exemple veiller à préserver les abords des ruisseaux en évitant le piétinement des berges, à ne pas remblayer ou drainer les parcelles, ou encore à ne pas amender au lisier. Les obligations qui concernent l'exploitation agricole seront reportées dans le bail rural à clauses environnementales. De son côté, le Conservatoire de Franche-Comté apportera des conseils de gestion et réalisera des suivis.

Vous souhaitez attacher durablement une vocation environnementale à vos propriétés ? Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les Conservatoires d'espaces naturels !

Et s'il y a un locataire sur les parcelles ?

Sans être lui-même partie au contrat d'ORE, le locataire sera impacté par tout ou partie des obligations en tant qu'usager des terrains. Un propriétaire ne peut donc contracter d'ORE qu'avec l'accord préalable de l'exploitant en place. Si ce dernier accepte, il sera nécessaire de s'assurer de l'application des ORE, par exemple en insérant des clauses environnementales dans le bail.

Le Conservatoire de Bourgogne a signé sa première ORE avec la société Dijon Granulats pour préserver sur 30 ans un plan d'eau situé à Marliens (21).

E. Laurent - CENB



Marie GEFFARD

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Estelle LAURENT

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



La tourbière de la Combe du Nanchez qui fera bientôt partie du site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » - © Corvus Monitoring / Life tourbières du Jura

LES TOURBIÈRES DU BIEF DU NANCHEZ

Au cœur du **Parc naturel régional du Haut-Jura**, le paysage de la Combe du Nanchez est le résultat d'une longue histoire naturelle et humaine. Les **crêts boisés de sapins et d'épicéas**, les **maisons dispersées** dans les hameaux, entourées de **pâtures** et de **prés de fauche**, les **prairies humides** et les **tourbières** blotties au fond de la combe, composent ce paysage de caractère. Bientôt classé en Réserve Naturelle Régionale, le site a bénéficié de **travaux de restauration** en 2016, menés par le Parc dans le cadre du programme Life tourbières du Jura : 3 km de ruisseaux ont été reméandrés et près de 600 m de fossés supprimés. Le niveau de la nappe est ainsi remonté et la saturation en eau permet à la tourbière de se régénérer.

Pour découvrir les résultats de ces travaux et les secrets des tourbières du Bief du Nanchez, suivez le **sentier d'interprétation de 6 km**, d'une durée d'environ 2h, composé notamment d'une partie en platelage sinueux et d'un belvédère.

Pour en savoir plus :
<https://randonature.parc-haut-jura.fr>

QUI CONTACTER ?

EN BOURGOGNE



Cécile DIAZ

Coordinatrice du Pôle Milieux humides
cecile.diaz@cen-bourgogne.fr
Tél : 03 80 79 25 99

www.cen-bourgogne.fr

EN FRANCHE-COMTÉ



Manon GISBERT

Coordinatrice du Pôle Milieux humides
manon.gisbert@cen-franchecomte.org
Tél : 03 81 53 04 20

www.cen-franchecomte.org

LETTRÉ D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Lettre d'information réalisée par les
Conservatoires d'espaces naturels de
Bourgogne et de Franche-Comté

Directeurs de publication :

Muriel LORIOD BARDI (CENFC)

Daniel SIRUGUE (CENB)

Comité de rédaction :

AELB, AERMC, AESN, ARB,
CD 39, CD 90, CENB, CENFC,
DREAL BFC, EPTB Saône Doubs,
FDCJ, OFB, PnrM, Région Bour-
gogne-Franche-Comté, SMAMBVO

Comité technique :

Elvina BUNOD (CENFC), Cécile DIAZ
(CENB), Manon GISBERT (CENFC),
Adeline LEPOULTIER (CENFC), Caroline
NAJEAN (CENB)

Graphisme : Olivier GIRARD (CENB)

N° ISSN - 2431 - 3858

Imprimé à 6 000 exemplaires
par S'Print - Dijon